

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 014-2133/17/BM

■ Approbation d'une convention avec l'Etat concernant le financement de la restauration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

MET 17/3700/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le site Jules Isaac, situé au centre-ville d'Aix-en-Provence, est un point d'ancrage fort pour Aix-Marseille Université. Il accueille, notamment, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), l'École du Journalisme et de Communication (EJCAM), le Centre de Formation des intervenants de Musique (CFMI) et des activités de recherche.

La densification de ce site de grande qualité et le regroupement de filières présentant des thématiques d'enseignements convergentes offriront aux enseignants chercheurs et aux étudiants, de véritables opportunités de mutualisation, d'échanges et d'ouverture.

L'objectif de ce programme de réhabilitation est d'accueillir les départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livres qui sont actuellement éloignés dans des espaces contraints et qui pourront ainsi bénéficier de services à l'étudiant existants sur le site (cafétéria, bibliothèque...).

Il consiste essentiellement en une restructuration d'ensemble du bâtiment B, qui accueillera les deux IUT, bâtiment construit en 1970 d'une surface de 2 250 m² et des travaux de mise en sécurité et accessibilité pour bâtiment G.

Les travaux devraient démarrer en 2018 et s'achever en 2020 conformément au dossier d'expertise approuvé par Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 14 octobre 2015.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par le rectorat.

Ce programme a été retenu dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 – volet Enseignement Supérieur – projets immobiliers : campus attractifs et fonctionnels, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'étant engagée à participer à ce projet à hauteur de 3,9 M€ pour cette opération dont le montant global retenu est de 4,9M€.

Le Plan de financement est le suivant :

ETAT	500 000 €
REGION	500 000 €
METROPOLE AMP	3 900 000 €
Total	4 900 000 €

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 79,59 % du coût global de l'opération de restructuration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- L'approbation du dossier d'expertise du 14 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du CPER 2015-2020 et l'intérêt de l'opération Jules Isaac qui constituera un pôle structuré permettant de réunir les différentes unités d'enseignement et de recherche.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'État, le Rectorat étant maître d'ouvrage, définissant les modalités de la participation financière de la Métropole, à l'opération de réhabilitation du site Jules Isaac à Aix-en-Provence pour un montant de 3 900 000 €.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur l' AP 2017-4 - Fonction 23 – Nature 4581 – Opération budgétaire 4581162799 - ligne de crédit 2887.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017